

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

Code ISIN :

- part C : FR0007388004
- part D : FR0007482310

Dénomination : GESTION PRIVEE RENDEMENT

Forme juridique : Fonds commun de placement (FCP) de droit français.

Société de gestion : CAAM

Gestionnaire comptable par délégation : FASTNET France.

Dépositaire : CA-IS Bank

Commissaire aux comptes : Deloitte et Associés

Commercialisateurs : Groupe Crédit Agricole – BGPI.

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Classification : obligations et autres titres de créances libellés en Euro.

Objectif de gestion :

L'objectif du fonds vise à surperformer sur 3 ans l'indice JP Morgan EMU Government Bond 5-7 ans en sélectionnant parmi les obligations émises en euros, les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.

Indicateur de référence :

L'indice JP Morgan EMU Government Bond 5-7 ans est composé de titres obligataires à taux fixe de maturité comprise entre 5 et 7 ans émis en euros par les états membres de la zone euro.

Stratégie d'investissement :

Le fonds offre une gestion active reposant sur un processus rigoureux permettant d'identifier et de tirer partie de 6 sources de performance :

- gestion de l'exposition au risque de taux ;
- gestion des positions sur la courbe de taux ;
- gestion de l'exposition à l'inflation ;
- gestion de l'exposition au swap spread ;
- allocation crédit ;
- sélection des émetteurs et des titres.

GESTION PRIVEE RENDEMENT

Ces différentes sources de performance permettent notamment de déterminer le niveau de sensibilité globale du portefeuille du fonds et la répartition entre la dette publique et la dette privée.

L'exposition aux taux d'intérêts et au crédit, déterminés respectivement à partir des scénarios macro économique et de l'analyse crédit, forme le socle de la stratégie du fonds.

Les investissements seront réalisés à plus de 50 % de l'actif net indifféremment sur les émissions publiques ou privées sur tous types de maturités et libellées en euros. Le rating minimum de ces émissions sera de BBB+ sur l'échelle de l'agence de notation Standard & Poors ou Fitch ou de rating minimum Baa1 dans celle de l'agence de notation Moody's.

Fourchette de sensibilité : 0 à 8.

- Instruments du marché monétaire : Les instruments du marché monétaire sont un support d'investissement à part entière, mais peuvent être un support d'investissement d'attente en période de montée en charge du portefeuille. La gestion de la trésorerie est effectuée notamment par une exposition à des instruments du marché monétaire ; cette exposition peut être effectuée directement ou à travers des OPCVM et des fonds d'investissement. Les titres de créance, les dépôts et les instruments du marché monétaire libellés en euros pourront représenter jusqu'à 50% de l'actif net.

Le fonds peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en actions ou parts d'OPCVM coordonnés ou non et/ou de fonds d'investissement cotés ou non.

- Les dérivés sont utilisés dans un but de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage aux risques de taux, de crédit et de volatilité. Ils font partie intégrante du processus de gestion. Ils permettent d'intervenir rapidement notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières comme les fluctuations des marchés. Les dérivés seront notamment utilisés pour mettre en place des stratégies permettant de tirer partie des mouvements de la courbe (rétrécissement ou aplatissement) et des anticipations sur l'évolution des taux.

Les titres intégrant des dérivés sont utilisés dans un but d'exposition au risque de crédit.

L'engagement du fonds issu des dérivés, des dérivés intégrés et des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres est limité à 100% de l'actif net.

L'ensemble des actifs pouvant être utilisé dans le cadre de la gestion de l'OPCVM figure dans la note détaillée.

► Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

• Les principaux risques liés à la classification sont :

- **Risque de taux** : Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité.
En période de hausse des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.
- **Risque en capital** : l'investisseur est averti que le capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

• Les principaux risques spécifiques liés à la gestion sont :

- **Risque de crédit** : il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres de créance sur lesquels est exposé l'OPCVM peut baisser entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation d'ABS / MBS : pour les ABS (Asset Backed Securities) et MBS (Mortgage Backed Securities), le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...).

Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents.
La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

- **Risque lié à la sur exposition :** l'OPCVM peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer une sur exposition et ainsi porter l'exposition de l'OPCVM au delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou de la hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- **Risque lié aux arbitrages :** L'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écart de cours constatés entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative de l'OPCVM pourra baisser.
- Autres risques :
 - **Risque de contrepartie.**

Le détail de l'ensemble des principaux risques encourus sur le fonds figure dans la note détaillée.

► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :** Tous souscripteurs recherchant une performance liée au marché obligataire euro 5-7 ans.

La durée minimum de placement recommandée est de **2 ans**.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

► **Frais et commissions :**

- Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux	
		Part C	Part D
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	2 % maximum	
			2 % maximum
Commission de souscription, acquise à l'OPCVM,	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant	
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant	
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant	

- Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux	
		Part C	Part D
Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais hors frais de transaction de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Part C	1 % TTC maximum l'an
		Part D	1 % TTC maximum l'an
Commission de surperformance	Néant	Néant	
Commissions de mouvement :	Prélèvement sur chaque transaction	Montant forfaitaire de 1 euro par contrat (futures/options) + commission proportionnelle de 0 à 0,10% selon les instruments (titres, change,...).	
Perçue par la société de gestion sur les opérations de change et par Segespar Intermédiation sur tous les autres instruments			
Perçue par le dépositaire		Montant forfaitaire de 0 à 113 euros TTC selon la place	

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la note détaillée.

► **Régime fiscal :**

L'OPCVM en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

► **Conditions de souscription et de rachat :**

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) jusqu'à 12 heures. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1.

• **Montant minimum de la première souscription :**

- part C : 1 part

- part D : 1 part
- **Montant minimum des souscriptions ultérieures :**
 - part C : 1 part
 - part D : 1 part

Les souscriptions et rachats s'effectuent par part entières pour les parts C et D.

- **Montant d'origine de la valeur liquidative :** 15,24 euros
- **Etablissements en charge de la réception des souscriptions et rachats :** Groupe Crédit Agricole –BGPI.
- ▶ **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :** La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext Paris sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France (J). Cette valeur liquidative est calculée le lendemain ouvré.
- ▶ **Date de clôture de l'exercice :** dernier jour légal de Bourse de Paris du mois de décembre.
- ▶ **Date de clôture du premier exercice :** 31 décembre 1981.
- ▶ **Affectation des résultats :**
 - part C : capitalisation
 - part D : distribution
- ▶ **Fréquence de distribution :** annuelle sur décision de l'AG
- ▶ **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :** La valeur liquidative du fonds est disponible sur simple demande auprès de Crédit Agricole Asset Management.
- ▶ **Devise de libellé des actions :** euro.
- ▶ **Date de création :** Cet OPCVM a été agréé par la Commission des Opérations de Bourse le 12 janvier 1981. Il a été créé le 12 janvier 1981.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Crédit Agricole Asset Management –Relations Banques Privées- 90, boulevard Pasteur – 75015 PARIS.

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de votre conseiller habituel.

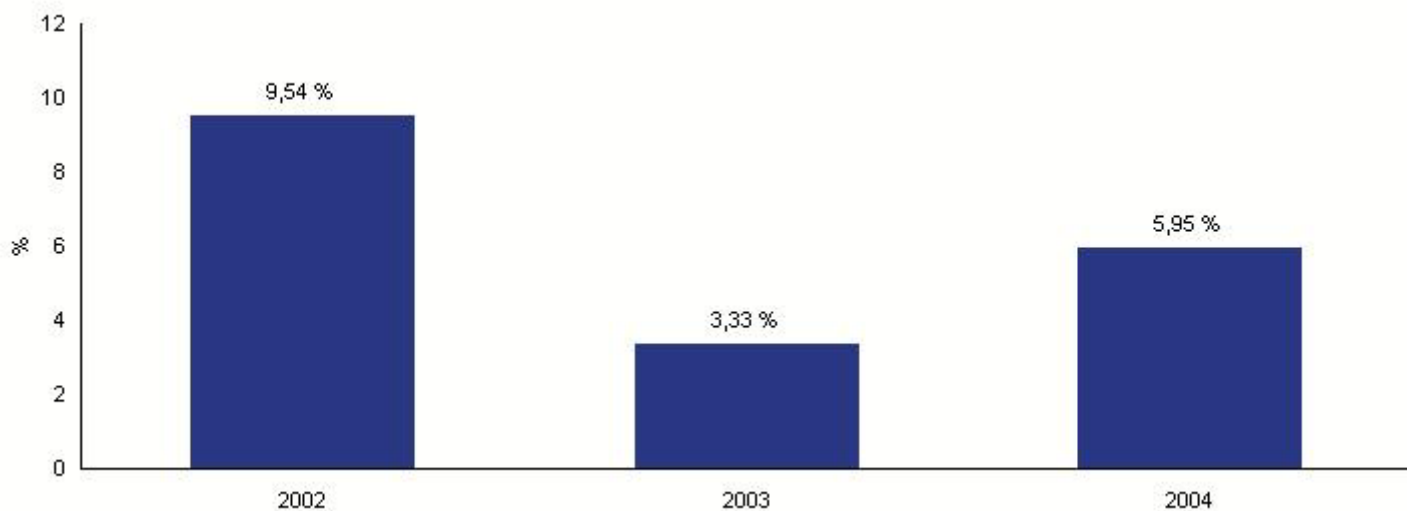
Date de publication du prospectus : 04/07/2005.

Le site de l'AMF (www.amf-France.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUES

PERFORMANCES DU FONDS GESTION PRIVEE RENDEMENT AU 31/12/04



Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis, le cas échéant

	1 an	3 ans	5 ans
GESTION PRIVEE RENDEMENT	5,95 %	19,92 %	-
100.00% JPM EMU GOVT BND 5-7 YR	7,57 %	23,58 %	-

AVERTISSEMENT
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.